**Bien-être animal**

**Appel à projets visant à renforcer la formation au bien-être animal du professionnel**

Une initiative des Fonds Van Mossevelde, Madame Mignolet et Fonds pour le Bien-Être Animal

gérés par la Fondation Roi Baudouin

**Contexte**

La problématique du bien-être animal prend une importance grandissante dans la société : en effet, la conscientisation des citoyens et des associations sur les conditions de vie et/ou de détention des animaux prend de plus en plus d’ampleur. Parallèlement à cela, le rapport subjectif et émotionnel entre l’humain et l’animal prend une place prépondérante dans les débats, qu’il s’agisse de la connexion émotionnelle forte induite par certains animaux (par ex. de compagnie) ou au contraire la relative déconnexion quand il s’agit d’animaux générant peu de sympathie (par ex. les espèces nuisibles) ou considérés comme des biens de consommation. Ce rapport complexe entre humain et animal peut avoir des conséquences directes sur la gestion du bien-être de l’animal.

En outre, nous constatons que les différents niveaux de pouvoir (européen, régional, local) prennent actuellement des mesures visant à améliorer les conditions de vie, d’élevage, de transport ou encore d’abattage d’animaux. Les mesures politiques en faveur du bien-être touchent les animaux, qu’ils soient de compagnie, sauvages, de zoo, de laboratoire, de ferme ou encore exotiques et concernent donc le contact humain-animal aussi bien dans un contexte économique que privé ou scientifique.

Par conséquent, les contextes dans lesquels les animaux entrent en contact avec les humains sont variés et les profils **professionnels interagissant avec les animaux** le sont tout autant. Il est important que tous ces professionnels aient une connaissance suffisante de la biologie, du comportement et des besoins physiques et mentaux des animaux avec lesquels ils entrent en contact et que leur formation soit fondée sur les connaissances scientifiques existantes. Il est également essentiel que les compétences pratiques soient alignées sur ces connaissances et que le bien-être des humains et celui des animaux (*One Welfare*) soient tous deux pris en considération.

**Objectifs**

Les objectifs de l’appel à projets sont :

* Une meilleure **formation** au bien-être animal au sein des **métiers** impliquant un contact avec les animaux. Par exemple : notions d’éthologie, sciences du bien-être animal et *sentience*, éthique, formation au(x) droit et réglementations du bien-être animal, formation à la manipulation d’animaux et conscientisation de l’impact de cette manipulation sur le comportement et le bien-être de l’animal, formation sur la collaboration humain-animal,… (liste non exhaustive) ;
* Une intégration des **savoirs scientifiques** les plus pertinents au sujet du bien-être animal dans la formation du professionnel ;
* Une meilleure connexion entre **professionnels, formateurs et scientifiques** ;
* Le soutien d’initiatives à vocation **pérenne** en faveur du bien-être animal ;
* La diffusion de **bonnes pratiques** en matière de bien-être animal.

**A terme**, les professionnels auront été sensibilisés à différents aspects du bien-être animal, d’après les connaissances les plus pertinentes sur le sujet, et seront capables de pérenniser ces savoirs et compétences dans leur milieu professionnel. Le contenu de la formation pourra en outre continuer à être diffusé. Enfin, grâce à la formation, du contenu scientifique pourra être traduit vers le terrain et rendu plus concret et tangible.

**Outils et public cible**

La Fondation Roi Baudouin lance un **appel à projets** visant à renforcer la formation au bien-être animal de professionnels de domaines variés mais nécessitant une interaction humain-animal. Par exemple : le contact avec les animaux de compagnie (ex. reconnaître et réagir par rapport à la maltraitance), l’élevage de bétail (ex. déplacement et transport d’animaux), le contact avec des animaux dans un contexte scientifique (ex. manipulation d’animaux de laboratoire), contact avec des animaux dans le cadre d’activités sportives ou récréatives (ex. fermes pour enfants), contact avec les espèces nuisibles,… (liste non exhaustive).

**Le soutien permettra le développement d’une nouvelle formation ou l’amélioration d’une formation existante au bien-être animal répondant à un/des besoin(s) identifié(s) chez les professionnels.**

Les **organisations** qui souhaitent se porter candidates, veilleront donc aux aspects suivants :

* Un **besoin** de formation détecté au sein du public bénéficiaire (une organisation, un secteur, une profession...) ;
* Une **formation** à destination de professionnels travaillant avec des animaux. La formation peut s’intégrer dans une formation initiale ou continuée ou dans tout autre contexte pertinent ;
* Un **fondement scientifique** de la formation. Il est essentiel que le savoir scientifique soit traduit vers et suffisamment appréhendé par les bénéficiaires de la formation.

**Critères de recevabilité et de sélection**

Critères de recevabilité

* Le dossier de candidature est dûment complété ;
* Le dossier de candidature est introduit dans les délais prévus ;
* Les CV des formateurs sont inclus dans le dossier ;
* Le projet est localisé en Belgique et son impact se situe principalement en Belgique ;
* S’il est sélectionné, le candidat accepte de participer à un réseau d’apprentissage (deux rencontres entre lauréats) ;
* Le renforcement structurel d’organisations (construction de bâtiments, achat de véhicules ou de gros matériel) et l’achat de nourriture ou de fourrage ne sont **pas** éligibles. Le budget peut être utilisé pour des ressources opérationnelles ou pour des frais de personnel ;
* Les actions soutenues dans le cadre de cet appel à projets peuvent être en phase de démarrage ou déjà existantes. En cas de nouvelle formation, il peut être intéressant de démontrer par un sondage comment la formation répond aux besoins spécifiques des professionnels et de tester la formation avec le public cible avant sa pérennisation. En cas de formation existante, il s’agira de démontrer comment la situation actuelle sera améliorée grâce au soutien ;
* Les partenariats (c-à-d des collaborations entre organisations) sont autorisés, par exemple entre organisation(s) bénéficiaire(s) de la formation et formateurs ;
* Le co-financement est autorisé.

Critères de sélection

* **Objectif du projet** : les activités devront avoir trait à la formation au bien-être animal chez les professionnels. Le dossier montre clairement que le projet répond aux besoins des professionnels ;
* **Méthode de formation** : le dossier de candidature montre clairement que le projet propose une méthode de formation adaptée aux besoins et permet d’atteindre les objectifs. Les méthodes peuvent, par exemple, inclure une entrée en contact direct de l’humain avec l’animal, des modules théoriques interactifs, des mises en situation, … (liste non exhaustive). Enfin, le dossier montre clairement que la formation repose sur des connaissances scientifiques.
* **Globalité et cohérence** : le dossier de candidature montre clairement que le projet a une plus-value pour le professionnel qui en bénéficie. Le projet propose une initiative cohérente par rapport à l’existant ;
* **Réalisme et faisabilité** : le dossier de candidature montre clairement que les porteurs du projet ont défini des objectifs qui pourront être atteints, notamment en termes financiers, logistiques et temporels, et que le projet pourra bel et bien atteindre le public cible ;
* **Durabilité du projet** : le dossier de candidature montre clairement qu’il ne s’agit pas d’un ‘one shot’ et que tout est mis en place pour que l’investissement soit durable (par ex. répétition de la formation après la fin du financement, intégration des outils dans les procédures d’une organisation, etc. (liste non exhaustive)) ;
* **Impact du projet sur les parties prenantes et groupes cibles** : le dossier de candidature montre clairement qui sera impacté par le projet et comment cet impact pourra être évalué à court, moyen et long terme. Du temps devra donc être consacré à l’évaluation de l’impact durant le projet ;
* ***One****-****Welfare*** : l’intégration du concept *One-Welfare* dans la formation est recommandée ;
* **Formation et compétences des formateurs**: les formateurs doivent démontrer des compétences pédagogiques et démontrer qu’ils ont obtenu par une formation reconnue/accréditée les connaissances et compétences nécessaires concernant les animaux.

**Soutien**

* Un soutien financier entre € 15.000 et € 100.000 euros par projet, en fonction des besoins budgétaires, pour une durée maximale de 2 ans, afin de couvrir les frais encourus pour le développement et la mise en œuvre du projet. Le budget total disponible pour cet appel est de 400.000 €. Le jury indépendant pourra utiliser la totalité du budget disponible s'il estime pouvoir sélectionner un nombre suffisant de projets de qualité. Le jury peut également décider de n’allouer qu'une partie du budget disponible ;
* Les porteurs de projets seront réunis dans un réseau d’apprentissage par la Fondation Roi Baudouin (deux rencontres entre lauréats).

**Timing**

* Lancement de l’appel : 1er sepembre 2022
* Date limite de dépôt du dossier de candidature : 10 janvier 2023
* Annonce des projets sélectionnés : début mars 2023
* Les projets pourront se dérouler entre le 1er mai 2023 et le 30 avril 2025.
* Les organisations intéressées ne peuvent se porter candidates qu’en remplissant un dossier de candidature en ligne, via le website [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be/).

**Contact**

* Pour des informations générales (comme les renseignements pratiques et techniques relatifs au dépôt du dossier de candidature) : 02 500 45 55 ou proj@kbs-frb.be.
* Pour des informations spécifiques sur le contenu de cet appel : Marie-Catherine Michaux : 02 549 03 06 michaux.m@kbs-frb.be ou Ilse Deblende : 02 549 61 78 deblende.i@kbs-frb.be